

<p>Extrait de l'acte de décès n° _____ (2) _____ à _____</p> <p>Délivré conforme aux registres, le _____ Mentions marginales (3) L'officier de l'état civil Sceau</p> <p>Extrait de l'acte de décès n° _____ (2) _____ à _____</p> <p>Délivré conforme aux registres, le _____ Mentions marginales (3) L'officier de l'état civil Sceau</p>	<p>Premier ENFANT</p> <p>Extrait de l'acte de naissance n° 1072 Le 24 avril 2022 à 02 heures 53 est né(e) (2) Maël, Pascal, Philippe</p> <p>CLAUSSÉ</p> <p>du sexe masculin à Meulan (Seine-et-Marne)</p> <p>reconnu(e) (4)</p> <p>Délivré conformément aux registres, le 26 avril 2022 Mentions marginales (5) L'officier de l'état civil Sceau délégué</p> <p></p> <p>Extrait de l'acte de décès n° _____ (2) _____ à _____</p> <p>Délivré conforme aux registres, le _____ Mentions marginales (5) L'officier de l'état civil Sceau</p>
---	---

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
 (2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
 (3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
 (4) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance annexe (exclusif, inscrire : 1^{er}, 2nd, ...).
 (5) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2nd partie : ... » en cas de double naissance (légitime).
 (6) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenus par une autorité française), la filiation maternelle établie par déclaration de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née (le... à...) ».
 (7) Prévoir l'indication de la date de naissance de la ou des personnes concernées et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de naissance séparée, « par la mère » ou « par le père ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
 (8) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
 (9) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».